

2021-3971
2021-12-02

Adjuvant AMIGO®

Bulk

POUR LA FABRICATION, LA FORMULATION OU LE RECONDITIONNEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Ester phosphorique tensioactif ... 30%

N° D'HOMOLOGATION : 32714 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient l'allergène soja

AVERTISSEMENT : CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX ET DE LA PEAU

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

CONTENU NET : bulk

Renseignements sur le produit : 1-800-438-6071

UPL AgroSolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406

**POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300**

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. AVERTISSEMENT : CAUSE UNE IRRITATION GRAVE DES YEUX ET DE LA PEAU.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par le produit concentré. Ne pas respirer les émanations. Bien se laver les mains et la peau exposée après l'utilisation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés séparément des vêtements ordinaires avant de les réutiliser. Lors de la manipulation du concentré, du mélange, du chargement ou durant le nettoyage ou les réparations, porter des lunettes à coques et un écran facial, un tablier en caoutchouc, des gants résistants aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long. Éviter la contamination des étangs, des ruisseaux, des rivières et des autres sources d'eau.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication, la formulation ou le reconditionnement d'un adjuvant homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Conserver ce produit dans le contenant d'origine seulement, fermé hermétiquement, dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé, à l'écart des autres pesticides, des engrais et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens de formulations qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et AMIGO sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.